



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY, LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE, NEUILLY-SUR-MARNE, NOisy-le-GRAND, ROSNY-Sous-Bois, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

DECISION PORTANT SIGNATURE DE L'AVENANT 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIFS AU TRANSFERT DES LOCAUX DU CENTRE SOCIAL L'ORANGE BLEUE – Lot 1

Administration Générale - Décision 2016-36

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la décision n° 2015-54 du 24 décembre 2015 approuvant le marché de travaux relatifs au transfert des locaux du Centre Social de l'Orange Bleue, avec la société SMT,

Considérant la nécessité de prévoir des travaux complémentaires de voirie, notamment la reprise totale du trottoir Frédéric Ladrette,

Vu l'avenant 1 au marché,

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant 1 au marché tel qu'annexé à la présente décision.

Article 2 : Les autres clauses et conditions du contrat restent inchangées.

Article 3 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil du Territoire

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des Délibérations.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Fait à Noisy-le-Grand, le **28 JUIL. 2016**

Le Président,

Michel TEULET



Le Président soussigné certifie
le caractère exécutoire
du présent acte reçu en
Préfecture le
Affiché - Notifié le
Le Président,

Michel TEULET

Siège | Hôtel de Ville de Noisy-le-Grand - Place de la Libération - 93160 Noisy-le-Grand | www.grandparisgrandest.fr

Siège administratif | 201, allée de Gagny - 93380 Cligny-sous-Bois | Tel. 01 41 70 39 10 - Fax. 01 41 70 39 19 | E-mail : contact@grandparisgrandest.fr

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre[®].

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND PARS – GRANS EST
Place de la LIBERATION
93160 NOISY LE GRAND

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SMT
30 à 34 Avenue des Hortensias
93370 MONTFERMEIL

N°SIRET 398 139 923 00039

Représenté par M.SANCHEZ

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

CENTRE SOCIAL L'ORANGE BLEUE
Allée FREDERIC LADRETTE
93390 CLICHY SOUS BOIS

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 22 décembre 2015

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : .10.mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 109 763.50€
- Montant HT 548 817.50€
- Montant TTC 658 581.00€

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Travaux complémentaires de voirie soit :

Suivant DEVIS N° 2016D06-66 reprise totale du trottoir allée Frédéric Ladrette.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

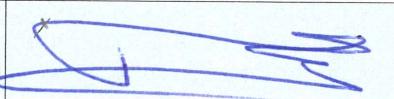
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 3 891.60€
- Montant HT : 19 458.00€
- Montant TTC : 23 349.60€
- % d'écart introduit par l'avenant : 3.546%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 113 655.10€
- Montant HT : 568 275.50€
- Montant TTC : 681 930.60€

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MARIBEIRO DA SILVA COSTA José Président	Montfermeil, le 21/07/2016.	

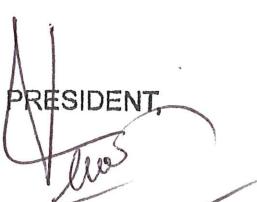
(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)



LE PRESIDENT,

Michel TEULET

28 JUIL. 2016

A  BOD, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)